

La lutte,

ça paye



LOI RETRAITE, LA CGT RESTE MOBILISÉE ET COMBAT SES EFFETS NÉFASTES DANS LES IEG

Grâce à la lutte contre la réforme des retraites, où la CGT a été motrice dans le rapport de force, les nouveaux embauchés sont bien des agents statutaires.

Cependant, il y a des mesures à prendre pour garantir à ces salariés embauchés à compter du 1^{er} septembre 2023 le bénéfice des droits statutaires et conventionnels y compris pendant la retraite. Ce sont des « mesures de raccordement » visant à adapter nos textes statutaires.

Lors de la Commission Paritaire Nationale de Négociation et d'Interprétation (CPPNI) du 26 octobre un échange a eu lieu pour identifier les accords de branche à adapter par avenant. Les organisations syndicales et patronales sont en phase sur certains textes à étudier notamment la Couverture Supplémentaire Maladie, la Prévoyance, la retraite supplémentaire, l'aide aux frais d'études ou encore les droits familiaux. En revanche les employeurs refusent d'adapter l'accord sur la Spécificité Des Métiers (SDM) et son fameux CEJR (Compte Épargne Jours Retraite) aux nouveaux embauchés.

Pour rappel seule la CGT l'a défendu et signé à l'époque, en 2010, pour répondre à l'attaque du gouvernement sur notre régime spécial.

La CGT avait obtenu, grâce à la mobilisation du personnel, un accord permettant de maintenir

les départs anticipés pour pénibilité. La création du Compte Épargne Jours Retraite (CEJR) a permis en plus de maintenir des bonifications pour services actifs pour les salariés embauchés après le 1^{er} janvier 2009. Sans le CEJR, ces agents n'auraient plus rien aujourd'hui!

La CGT revendique depuis plusieurs mois que l'accord sur la Spécificité Des Métiers (SDM) soit non seulement amélioré mais qu'il bénéficie aussi aux nouveaux embauchés depuis septembre dernier.

La CGT a toujours combattu les différences de droits entre les agents dans une même branche.

Enfin, pour notre fédération, le maintien des dispositifs de départ anticipé doit être reconnu et gagné à tous les niveaux. Ces départs anticipés sont justes et correspondent à des contraintes individuelles et répétées, qui généralement ont un impact fort sur l'espérance de vie!

**Votez CGT
aux prochaines
élections IRP pour
s'assurer de nouvelles
victoires pour
l'avenir!**

**LE SERVICE PUBLIC
EST UNE ÉNERGIE
D'AVENIR
MOBILISÉS
POUR VOUS**

■ NOVEMBRE 2023



Pour en savoir plus :
Retrouvez toutes les propositions
de la FNME-CGT pour l'intérêt général
avec le Service Public de l'Énergie
sur energie-servicepublic.com